

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Introduction

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est invité à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2022

La loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, précise que les « dispositions du présent article s'appliquent aux communes de plus de 3500 habitants et plus ».

Le ROB doit porter sur :

- Les orientations budgétaires de l'exercice, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- La structure de la dette et les engagements pluriannuels,
- La présentation des engagements pluriannuels en matière d'investissements,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Le CCAS de Marolles-en-Brie intègre uniquement, dans son budget, une section de fonctionnement.

Conformément à la loi NOTRe, une délibération vous est présentée pour acter le Débat d'Orientations Budgétaires.

CONTEXTE NATIONAL

La loi du 01 décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, table sur une prévision de croissance de 2,7% du Produit Intérieur Brut et sur une inflation de 5,3%.

Elle ouvre des crédits et en annule d'autres, afin de financer des dépenses urgentes en particulier face à la hausse de l'énergie.

En 2022, le déficit public s'établirait à 5%, contre 6,5% en 2021. Le déficit budgétaire serait de 171 milliards d'euros.

Le texte prévoit 2,4 milliards d'euros pour le pouvoir d'achat, dans le prolongement des mesures votées cet été. Ces crédits doivent financer :

- Le chèque énergie universel (sous condition de ressources)
- La prolongation de la remise carburant (30 centimes par litre)
- Un soutien aux universités et aux CROUS
- Les achats de carburant de l'armée.

Par amendement, les parlementaires ont complété ces mesures en votant :

- Une aide de 230 millions d'euros pour les ménages se chauffant au bois
- La reconduction de la prime rénov' pour des travaux de rénovation globale (Sans conditions de ressources).
- Le doublement du seuil d'imputation du déficit foncier sur le revenu global pour des dépenses de rénovation énergétique
- Une aide de 40 millions d'euros en faveur des associations d'aide alimentaire en raison de la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie.

Parallèlement, la politique budgétaire du gouvernement vise à maîtriser les déficits et assainir les finances publiques. Dans ce cas les moyens de la politique budgétaire sont :

- La réduction des dépenses publiques
- La hausse des prélèvements obligatoires
- La limitation de l'endettement public.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement met en place un certain nombre de mesures d'économie.

CONTEXTE COMMUNAL

Malgré le contexte, la Ville de Marolles-en-Brie œuvre quotidiennement pour garantir un niveau de services publics de qualité.

Dans un contexte récemment marqué par la crise de la COVID-19 et désormais très assombri par la crise mondiale et des taux d'inflation très élevés, les priorités politiques municipales qui seront traduites dans le projet de budget primitif 2023, s'attachent à poursuivre le travail mené par l'équipe municipale depuis le début de son mandat.

Ainsi, la Ville articulera en 2023 son action autour des axes suivants :

- ✓ Parfaire le parcours résidentiel grâce au projet Cœur de Village et d'une résidence intergénérationnelle ;

- ✓ Améliorer la qualité de vie des marollais (voie verte, chemin piétonnier, voirie, plantation d'arbres) ;
- ✓ Dynamiser la commune par la création d'une maison pour tous
- ✓ Renforcer la sécurité sur la ville (vidéoprotection) ;
- ✓ Poursuivre la réduction de la consommation énergétique de la commune (véhicules électriques, éclairage led, bâtiments "objectif 2030").

La majorité municipale ne souhaitant pas accentuer la pression fiscale, le défi 2022 a consisté en la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement, le maintien des dépenses en investissements, tout en garantissant un service public de qualité pour nos concitoyens.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 tient compte du projet de loi de finances pour 2023 et s'appuie sur les orientations de la municipalité.

Des orientations fortement impactées par la gestion de la crise sanitaire

Après une crise sanitaire qui a modifié à plusieurs reprises le fonctionnement des services municipaux, obligeant le personnel communal à s'adapter pour la poursuite du service public, cette année 2023 va désormais se dérouler dans un contexte économique inflationniste qui doit conduire nos collectivités à réfléchir autrement.

Dans ce contexte d'augmentation des dépenses énergétiques (électricité x 2,5 ; gaz x 3 ; carburants), du point d'indice des fonctionnaires (+ 3,5 points depuis juillet 2022), du montant du SMIC, la municipalité poursuivra en 2023 une politique de maîtrise des dépenses publiques sans recours à l'emprunt.

La majorité municipale ne souhaitant pas accentuer la pression fiscale, le défi 2022 a consisté en la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement, le maintien des dépenses en investissements, tout en garantissant un service public de qualité pour nos concitoyens.

Dans ce cadre, le CCAS s'inscrit pleinement dans les orientations budgétaires adoptées par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 avril 2022.

ANALYSE DES ACTIVITES ET DE LA REALISATION BUDGETAIRE

Chapitre 11 : Budget 94 250 € - Dépensé 72 361,45 € soit 76.78%.

Ce chapitre regroupe les dépenses principales du CCAS en termes d'animation, de sorties et de voyage.

- Nous avons organisé un voyage avec Santeny en partenariat avec l'ANCV. Pour rappel celui-ci s'est déroulé dans le Jura.
- Le CCAS a également organisé un voyage au Portugal et une sortie familiale à Ferrière-en-Gâtinais.

Ces 3 évènements ont totalisé une dépense de 51 969.75€.

- Le banquet des aînés qui s'est déroulé à Grosbois a généré une dépense de 10 111,38 €.
- Les colis de Noël ont eu un coût de 5163 €.
- Les besoins fondamentaux ainsi que les urgences sociales ont été traités de manière rigoureuse. La gestion de ces dossiers s'est effectuée en partenariat avec les services départementaux, institutionnels et autres associations caritatives.
L'augmentation du prix de l'alimentation et de l'énergie ont conduit à une augmentation des demandes d'aides sur la fin de l'année sans pour autant dépasser le budget fixé.

CHAPITRE 65 : Budget 107 000 € - Dépensé 92 252,11 € soit 53.17%.

L'article 6561 : (3080,99 €) correspond aux secours dit d'urgence. Même si les besoins des marollais ont été pris en charge, il apparait des dépenses peu élevées en espèces. Les aides en espèces sont réservées aux personnes en découvert bancaire. Chaque fois que la situation sociale le nécessite, une orientation vers l'assistante sociale départementale est effectuée avec prise de rdv immédiate.

L'article 6562 (86 043,70 €) est quasiment dédié aux enfants et jeunes (cantine, CLSH, accueil, voyage scolaire, voyage, MJ, aides aux activités associatives) pour lesquels les familles bénéficient de quotients familiaux. Une baisse de quotient a permis à une famille de pouvoir rétablir sa situation financière.

Mais également aux aides facultatives du CCAS. Elles ont donné lieu à des dépenses notamment :

- Grâce aux aides de l'ETAT, les bons énergie : (Budget 10 500 €), le budget réalisé pour cette dépense a été de 7 990 €. En 2021, la dépense était de 8 415 €.
- Les bons alimentaires : (budget 3 500 €) ont concerné 21 familles pour un budget de 3000 €.
- Les bons jouets : (Budget 6 500 €) ont concernés 87 enfants pour une dépense de 4 976 €.

Les recettes

Le total des recettes pour 2022 s'élève à 182 030,95 € constituées de :

- L'excédent de 9 241,39 € (chapitre 002) de l'année 2021 ;
- La subvention Communale versée à hauteur de 120 000 € (chapitre 74) ;
- L'encaissement des sorties, voyages ANCV, CCAS.

Le BP de l'exercice 2022 était de 201 250 €. Il se clôture en dépenses à 164 613,57 € et en recettes à 182 030,95 €. Le résultat cumulé à reporter s'élève à 17 417,38 €. (excédent 2021+ excédent 2022).

On peut conclure que cet exercice a été conforme aux objectifs fixés par le Conseil d'administration et que le budget a été respecté.

En 2023

La dégradation du contexte socio-économique intervenue au cours de ces trois dernières années a touché une partie de la population et conduit à une augmentation de la précarité.

C'est pourquoi les objectifs du CCAS pour 2023 poursuivront ceux des années précédentes, avec quelques nouveautés.

- Répondre aux besoins fondamentaux des populations les plus fragiles sera à nouveau la priorité :
 - Aider à l'insertion sociale ;
 - Favoriser un accompagnement personnalisé et soutenu ;
 - Veiller à l'autonomie des personnes âgées ;
 - Lutter contre l'isolement ;
 - Accompagner le plan canicule ;
 - Organiser des événements en faveur des séniors et des familles ;
 - Suivre les actions bénévoles et en organiser de nouvelles.
 -
- Les réponses à apporter à l'urgence sociale sont importantes :
 - Chômage ;
 - Séparation ;
 - Précarité énergétique ;
 - Vieillesse de la population ;
 - Violences conjugales.

L'arrivée d'un nouveau responsable va permettre au CCAS de mieux suivre les administrés en difficulté et répondre à leurs situations d'urgence et à leurs besoins fondamentaux.

Ces situations seront étudiées et les réponses apportées pourront être plus efficaces. Nous poursuivons notre approche sociale et la gestion des situations avec efficacité et discrétion pour trouver les solutions plus adaptées. A cette fin, nous poursuivons notre partenariat avec les services départementaux, les partenaires institutionnels, et ceux des associations caritatives.

- La demande en logements sociaux est importante et notre commune porte un projet ambitieux pour redynamiser le centre ancien et ainsi rajeunir notre population. Le partenariat avec VALOPHIS permettant la livraison de 131 logements et par conséquent l'arrivée de nouvelles familles.
- Le vieillissement de la population se poursuit. Dans notre commune, vivent 631 sexagénaires, 461 septuagénaires, 108 octogénaires, 18 nonagénaires et 2 centenaires.

Cela représente 1220 personnes pour une population de 4954 habitants. Soit un peu plus de 24%.

- ✓ Pour rompre la solitude, l'isolement, combattre la perte d'autonomie, nous proposerons des ateliers, des moments de rencontres, des sorties, des séjours (un en partenariat avec l'ANCV, l'autre organisé par le CCAS).
- ✓ Pour les plus âgés, en lien avec l'espace autonomie et la famille, nous mettrons tout en œuvre pour trouver des solutions appropriées à chaque personne (maintien à domicile ou placement en établissement).
- ✓ Nous poursuivons la proposition d'action en faveur des séniors en partenariat avec nos voisins de Santeny, des ateliers cuisine, mémoire, et activités physiques financés par la conférence des financeurs.

La semaine bleue qui se tiendra du 2 au 8 octobre 2023 aura pour thématique « vieillir ensemble, une chance à cultiver ! ». Elle sera l'occasion de sorties et d'ateliers intergénérationnels.

- ✓ La formation de nos réseaux bénévoles fera partie des actions nécessaires car indispensables aux personnes qui s'impliquent dans l'apprentissage des bases du français.
- ✓ La signature pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de notre commune permettra d'apporter une réponse de proximité aux personnes les plus démunies et apportera une entrée de subvention supplémentaire au service.
- ✓ L'ouverture d'une « Maison pour tous », lieu de rencontre va permettre de créer du lien social et de lutter contre l'isolement.

Pour conclure, les axes budgétaires prioritaires sont :

- Assurer les aides fondamentales ;
- Pérenniser les actions envers les séniors : lutter contre la précarité, l'isolement et la perte d'autonomie ;
- Poursuivre les animations avec Santeny : semaine bleue, animations d'ateliers ;
- Soutenir nos réseaux de bénévoles ;
- Poursuivre le développement avec les partenaires institutionnels et associatifs ;
- Accompagner les bénéficiaires du rsa ;
- Mettre en place et développer les activités de la « Maison pour tous ».

En conséquence, nous prévoyons d'augmenter sensiblement le budget de certaines aides aux personnes en difficulté, telles que les bons « énergie » et les bons alimentaires. Ce qui entrainera une augmentation du budget.